



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'action
CHSCTA du 29 Janvier 2019
Académie de Poitiers

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT académique

Sans concertation et sans prendre en considération les avis qui ont été émis majoritairement au comité technique ministériel ou au conseil supérieur de l'Éducation, notre ministère a engagé au pas de course des réformes structurelles qui suscitent de vives inquiétudes chez les agents et interrogent l'avenir même du service public de l'Éducation nationale.

La fusion des académies, la réforme du lycée et de la voie professionnelle et le projet de fusion des écoles maternelle et primaire sont autant de transformations qui auront inévitablement un impact sur les conditions d'exercice de nos métiers, dans les EPLE comme dans les écoles et les services.

Nous rappelons avec force, comme nous l'avions fait lors de précédentes réformes (celle de la voie technologique et celle du collège), que les CHSCT doivent être consultés sur tous les projets importants modifiant les conditions de travail des personnels.

Force est de constater que cette consultation n'a pas été réalisée, ni au niveau national ni au niveau académique, alors que les préparatifs de rentrée sont déjà engagés.

Or les signaux de mal-être au travail se multiplient : explosion des signalements sur le RSST (Registre de Santé Sécurité au Travail) dématérialisé, avec une part importante concernant les RPS (Risques Psycho-Sociaux), augmentation des arrêts maladie et des alertes transmises par les médecins de prévention sont autant d'indicateurs qui doivent être pris en considération.

Alors que l'académie de Poitiers a engagé un partenariat avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour élaborer un plan de prévention des RPS, les mesures de prévention et d'accompagnement des personnels tardent à venir, accentuant le sentiment d'abandon chez des agents souvent démunis face à des situations d'agression ou à des conflits liés au travail ou encore face à la suppression de leur poste dans leur établissement d'exercice.

Les risques professionnels d'ordre psycho organisationnels. sont encore accentués par les réformes actuelles (fusion territoriale, réformes du lycée et de la voie professionnelle) lesquelles exacerbent la concurrence entre les établissements, entre les filières (dans la voie professionnelle) et entre les personnels. Cette mise en concurrence est source de stress, d'angoisse, d'épuisement professionnel, tout autant d'éléments qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentales des personnels.

Dans le contexte de ces réformes à venir, couplées à une réduction importante des moyens de fonctionnement, nous, représentants des personnels, nous alertons notre administration sur le fait que les personnels vont vivre des situations de perte de repères sur le sens de leurs missions, sur leur cadre de travail et vont rencontrer des difficultés grandissantes pour effectuer leur travail d'agents au service du public..

Il y a donc urgence à entendre la souffrance et la colère des personnels qui se battent quotidiennement pour assurer leurs missions, sans revalorisation de leur salaire, sous la pression de plus en plus forte des injonctions institutionnelles auxquelles les personnels doivent répondre, avec de moins en moins de moyens à disposition.

Nous terminerons cette déclaration en apportant notre soutien au secrétaire académique du CHSCT de Caen qui a subi, lors de la déclaration liminaire du DRH académique, une attaque personnelle sur sa probité et son engagement et est maintenant visé par un audit qui a pour but de le mettre en cause dans l'exercice de ses missions.

Le CDN du SNEP-FSU réuni les 17 et 18 janvier 2019 condamne ces méthodes qui visent à intimider des représentants des personnels élus qui font leur travail de défense de l'Education. L'école de la confiance prônée par le Ministre de l'Education nationale doit se fonder sur le respect des personnels, des élu-e-s et de la fonction qu'ils ou elles exercent.